

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 24/09/2013 à 18 heures
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille treize, le 24 septembre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18/09/2013

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 12 /15

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, GERS H, DERS JJ, ESCAHC M, BOULANGER J, DUBAC G, MAZAS Ch, CASES F, COMBELLES S, GONCALVES M

Pouvoirs : Mme SIMON → Mme COMBELLES
Mme COLLAO → Mr POUNT-BISET
Mr CAZAUX → Mme PEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : BOULANGER Jocelyne

Pour - 9 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT-BISET P COLLAO H, GERS H, DERS JJ, ESCACH M, DUBAC G

Abs - 5 voix : MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, GONCALVES M

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 04/07/2013

Pour - 11 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT-BISET P COLLAO H, GERS H, DERS JJ, ESCACH M, DUBAC G, MAZAS C, BOULANGER J

Abs - 4 voix : CASES F, COMBELLES S, SIMON B, GONCALVES M

Le compte rendu du 04/07/2013 est approuvé.

1/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal doit attribuer les subventions aux associations pour l'année 2013, dans l'enveloppe budgétaire de 20 000 € votée au Budget Primitif (article 6574)

ASSOCIATIONS	Attribué en 2012	Versé en 2012	Proposition 2013
ACCA	160	160	160
ACVA de Nailloux	50	50	50
A fond l'Ecole	160	160	160
Amicale Pompiers Auterive	50	0	50
APGC Venerque	50	0	50
Arbres & Paysages d'Autan	100	100	100
ASSL Foot-Tennis	1 000	1 000	1 000
Association Musicale	160	160	160
Autan les Enfants	160	160	160
Comité des Fêtes de Caussidières	4 500	4 500	4 500
Comité des Fêtes de Saint-Léon	8 500	8 500	8 500
Comité local FNACA	160	160	160
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Détente & Bien-Etre	160	160	160
Joyeux Cochonnet	160	0	160
Joyeuses Pétolettes	160	160	160
Lézards Martiaux	0	0	160
Mille & une Couleurs	160	160	160
Multi Danse	0	0	160
OJC Judo Club	0	0	160
Passion Trail Lauragais	0	0	300
Prévention routière	100	100	100
Rallye Trompes du Lauragais	0	0	0
Saint-Léon de France	0	0	0
Temps Dance	160	160	0
Temps Libre	160	160	160
Divers & Imprévus	1 890	0	1 270
Total en euros	20 000	17 850	20 000

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT-BIZET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGER J, SIMON B, COMBELLES S

Abs – 4 voix : GONCALVES M, CASES F, DUBAC G, MAZAS C

Cette délibération est adoptée.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION assainissement 2014

Le Cabinet Arragon, maître d'œuvre de l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées, propose de demander au titre du programme départemental 2014, l'aide du Conseil Général afin de poursuivre et achever l'extension des réseaux sur la zone urbanisée du Bourg de Saint-Léon, classée par le plan de zonage en assainissement collectif.

- réseau quartier de Lasserre Ouest : 237 ml et 11 branchements,
- réseau CR n°5 chemin de Lasserre : 105 ml et 4 branchements,
- réseau quartier Lasserre Est : 134 ml et 2 branchements

Le montant total des travaux est estimé à la somme de 223 031.00 € HT

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGER J

Abs – 6 voix : DUBAC G, MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

3/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin de percevoir la somme de 30 000 € provenant de la cession de la parcelle B 616, lieu-dit « Laval », il convient de faire la modification budgétaire suivante :

Objet : vente du cimetière de Laval

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2111 Terrains nus	30 000.00	024 produit des cessions immobilières	30 000.00
Total des dépenses	30 000.00	Total des recettes	30 000.00

Pour – 10 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G

Abs – 5 voix : CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C , GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC

a) Extension Caussidières :

Suite à la demande du Conseil Municipal, le Syndicat Départemental d'Electricité a étudié la pose de 2 appareils d'éclairage public à l'entrée du bourg de Caussidières. La part restant à la charge de la commune est estimée à 578 €.

Pour – 15 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C , GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

b) Extension parking lotissement « Les Bastides » :

Suite à une tentative de cambriolage, un des propriétaires du lotissement « Les Bastides de Saint-Léon », demande la pose d'un appareil d'éclairage public à l'entrée gauche de ce lotissement, au droit du parking.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

5/ TRAVAUX & ACQUISITIONS

a) Acquisition d'un véhicule municipal :

Afin de remplacer le véhicule CITROEN C15 qui date du 31/05/2002 et qui accuse 195 096 kms, une consultation a été lancée auprès de 5 concessionnaires de véhicules utilitaires. La commission d'appel d'offre a étudié les différentes propositions lors de la séance du 19/09/2013 et propose l'acquisition d'un Peugeot Expert 90cv.

Pour – 15 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C , GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

b) Remplacement borne incendie de Rouaix :

La Borne incendie de Rouaix ayant été endommagée par un camion, le SIECHA a transmis un devis de 2 316.15 € HT pour son remplacement.

Pour – 10 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, MAZAS C

Abs – 5 voix : CASES F, COMBELLES S, SIMON B, DUBAC G, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

6/ AMENDES de POLICE 2013

Le Conseil Général de la Haute-Garonne a retenu la commune de Saint-Léon au titre du programme 2013 des amendes de police, pour un montant total des travaux HT de 11 592 € et une subvention de 4 636.80 €
Les devis proposés concernent :

→ la pose de balisettes, de bordures et de panneaux souples pour empêcher les véhicules de slalomer entre les coussins berlinois = 7 880.00 € ou le déplacement des coussins berlinois du même côté des passages protégés : 1 794.00 €

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

→ le marquage au sol de 5 passages piétons, de places de parkings sur la Place de la République et rue de la Bascule, d'une place de parking « Handicapé » ainsi qu'un fléchage sur la place : 1 263.00 €

Pour – 15 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

→ la pose d'un radar pédagogique solaire et le positionnement de 2 mâts pour son installation à l'une ou l'autre des entrées : 3 530.00 €

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après avoir demandé le coût de 2 radars (un à chaque entrée de bourg)

7/ P.V.R

a) Accès parcelle PASCUAL/ZANDOMENIGHI :

L'indivision PASCUAL/ZANDOMENIGHI désirant détacher 2 parcelles destinées à la construction au sud de leur propriété, demande à la commune d'acquérir l'emplacement réservé n°15, pour permettre à l'indivision PASCUAL/ZANDOMENIGHI de réaliser la viabilité de ces terrains. La commune s'engageant à faire une voirie provisoire en tout venant.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

8/ QUESTIONS DIVERSES

a) Approbation du rapport sur l'eau 2012 du SIECHA :

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège, disponible sur le site Internet du SIECHA.

Pour – 10 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G

Abs – 5 voix : CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

b) Demande d'acquisition d'une parcelle communale, rue du chemin de Ronde :

Madame MARIO Danielle, propriétaire de la maison sise 7 rue du Fort, demande l'acquisition de la parcelle communale située dans le prolongement de son devant de porte, en bordure de la rue du Chemin de Ronde.

Il est proposé la vente au prix de 20 € le m², frais de géomètre et de notaire à la charge du demandeur , en gardant le bas-côté de la route en communal.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

c) Avis sur le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine :

Le Syndicat Mixte d'Etudes pour Entreprendre et Mettre en Œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, demande l'avis de la commune de Saint-Léon, sur le projet de 1^{ère} modification du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Pour – 10 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, POUNT BISET P, COLLAO H, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGERJ, DUBAC G

Abs – 5 voix : CASES F, COMBELLES S, SIMON B, MAZAS C , GONCALVES M

Avis favorable du Conseil Municipal.

d) Avis sur la pose d'une borne « Le Relais » du collecte de textiles :

L'Association « Le Relais » désire implanter, à titre gracieux, un conteneur de collecte de vêtements, chaussures, linge de maison et accessoire sur la commune.

Il est proposé au conseil d'implanter cette borne à côté du local « Orange Fce Télécom ».

Avis favorable du Conseil Municipal

→ Mme Combelles :

- suite à la requête de certains habitants du lotissement « En Souleilla », demande que soit mis en place un moyen (rond-point ou ralentisseurs) afin de faire ralentir les conducteurs qui empruntent les rues de ce lotissement ;
- demande où en est le projet de RAM.

→ Mr Goncalves :

- demande l'état d'avancement des travaux, votés lors du conseil municipal du 4 juillet dernier ;
- souligne que le plafond du Foyer Rural de St Léon est très dégradé et nécessiterait une réfection ;
- demande comment réagissent les habitants de la commune au fait que les salles et le mobilier ne soient plus prêtés.

→ Mr Mazas :

- propose qu'un règlement soit mis en place concernant le prêt du mobilier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre se réunira le 7/10/2013 à 17h, le prochain conseil se tiendra le même jour, à 18h.

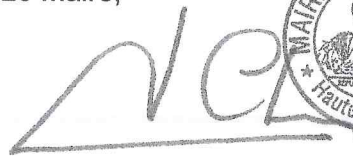
La séance est levée à 19 h 40

Le secrétaire de séance,



BOULANGER Jocelyne

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

